

Rôle du secrétaire municipal

Retour sur expérience

Anne Marion Freiss, préfète

La Municipalité est l'employeur du secrétaire municipal et responsable du personnel communal (engagement, pouvoir disciplinaire, etc.). Elle fixe les salaires en application de la grille salariale adoptée par le Conseil.

La Municipalité doit prêter une attention particulière au respect des normes de sécurité et de protection des travailleur·euse·s prévues par le droit fédéral.

Les Préfets n'ont pas de compétence lorsqu'un conflit divise le secrétaire municipal, si ce n'est de la médiation sous forme de « bons offices ».

Rappel

- Loyauté
- Diplomatie
- Bienveillance
- Respect
- Nuance
- Humilité
- Facilitateur, fédérateur
- Distance, recul

Qualités requises

- Confusion des rôles (opérationnel, administratif vs politique)
- Perte de distance
- Céder à l'émotion
- Influencer
- Manipuler ou être manipulé

Risques

- Préparer soigneusement l'ordre du jour (pour éviter les dérapages ou des décisions «à chaud»)
- Avec l'accord du syndic et de la municipalité, discussions préparatoires avant décisions

Avant la séance de municipalité

- Le secrétaire municipal rappelle à la municipalité si une décision va créer un **précédent**.
- Il veille et rappelle le **cadre légal** si une décision envisagée s'en écarte pour que l'exécutif puisse décider en toute connaissance de cause.
- Lorsque la discussion est dans une impasse, il peut **proposer ou suggérer des pistes** pour trouver un chemin commun.
- Si toute la municipalité l'accepte, il peut faire des **propositions pour améliorer une décision**.

Pendant la séance de municipalité

- Le secrétaire municipal fait sienne les décisions municipales et les rapporte aux services et collaborateurs de manière aussi précise que possible sans montrer de supériorité
- Il met en œuvre les décisions prises et s'assure de la bonne exécution et de la cohérence de celles-ci auprès des services ou de l'administration

Après la séance de municipalité

Le métier de secrétaire municipal est le plus beau
métier du monde

... mais ô combien délicat...

Merci de votre attention !

Un lien utile :

<https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire>

Conclusion